

ADMINISTRATION DE PILOTAGE DU PACIFIQUE

1130, rue Pender Ouest, bureau 1000
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6E 4A4



AVIS À L'INDUSTRIE

Date : 5 mai 2017 **Numéro de l'avis :** 03/2017

Objet : Port Mellon (Terminal HSPP) – Remorqueurs d'accostage et d'appareillage de navires

Région géographique : Port Mellon (C.-B.)

Détails : Lignes directrice de remorquage relatives à l'accostage et à l'appareillage de navires en fonction de la puissance de traction nominale

Lignes directrices :

Longueur hors tout	Force du courant	Vitesse du vent	Puissance de traction de remorquage lors d'un accostage	Puissance de traction de remorquage lors d'un appareillage
Inférieure à 190 m (propulseur d'étrave d'au moins 1 100 HP)	0 – 0,5 nœud	0 – 20 nœuds	1 x propulseur d'étrave + 1 x 20 t	1 x propulseur d'étrave + 1 x 20 t
Inférieure à 190 m (sans propulseur d'étrave)	0 – 0,5 nœud	0 – 20 nœuds	2 x 20 t	2 x 20 t
191 m à 210 m (propulseur d'étrave d'au moins 2 000 HP)	0 – 0,5 nœud	0 – 20 nœuds	1 x propulseur d'étrave + 1 x 20 t	1 x propulseur d'étrave + 1 x 20 t
		> 20 nœuds	1 x propulseur d'étrave + 1 x 30 t	1 x propulseur d'étrave + 1 x 30 t
191 m à 210 m (sans propulseur d'étrave)	0 – 0,5 nœud	0 – 20 nœuds	2 x 20 t	2 x 20 t
		> 20 nœuds	1 x 20 t + 1 x 30 t	1 x 20 t + 1 x 30 t

Remarques

1. Tous les remorqueurs servant à faciliter l'accostage de navires doivent détenir des certificats indiquant la puissance de traction nominale en tonnes métriques.

2. Les exigences quant aux remorqueurs seront examinées chaque année par l'APP.
3. Dans tous les cas, les décisions seront à la discrétion du pilote selon les conditions météorologiques, l'état de la mer, le courant prévu, la crue, le tirant d'eau, les caractéristiques manœuvrières, la capacité des défenses du poste d'accostage et l'historique mécanique du navire.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec l'APP à l'adresse suivante : marineops@ppa.gc.ca.

Brian Young
Directeur des opérations maritimes